

## Compte-Rendu du Conseil d'Administration du vendredi 05 octobre 2018

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Mme Nelly GUINDOT – MM. Pascal MENETRIER - Mme Corinne ROBINOT - Ghislain de TRICORNOT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Excusé : MM. Thierry CHRETIEN - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Denis ROYER - Yves SCHMIT.

Le Président ouvre la séance à 17 h 30

### 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 juin 2018

Vote Contre : 0                      Abstention : 0  
Le compte-rendu est validé à l'unanimité

### 2) Charte du Parc National

Patrick LHUILLIER rappelle le cadre de la charte.

La proposition V3 présentée lors d'un précédent CA est celle qui a été validée en AG du GIP.

Le GIP a envoyé récemment la version définitive ainsi que l'avis de l'autorité environnementale (document envoyé aux administrateurs). Les Fédérations doivent émettre un avis.

Ghislain de TRICORNOT demande si l'avis de l'autorité de l'environnement va modifier le projet charte.  
Non répond Patrick LHUILLIER.

Le Président propose les remarques suivantes :

Sur la base de la rédaction de la charte validée lors de l'AG du 11 juillet 2018 à Langres, les FDC 21 et 52, présentes sur le dossier depuis la création du GIP et fidèles à leur engagement de porter l'activité cynégétique vers l'excellence, donnent un avis favorable à l'application de cette réglementation dans le Cœur du futur Parc sans aucune modification.

Par contre, les FDC s'interrogent sur le contenu du rapport de l'Autorité Environnementale qui préfère entre autre le loup au chasseur, et qui est très critique sur la partie cynégétique pourtant considérée, politiquement d'une part et par la plupart des acteurs d'autre part, comme incontournable et nécessaire au bon fonctionnement des différentes activités du Parc National.

De plus concernant ce rapport « Evaluation environnementale » on lit page 184 :

- non rétrocession du droit de chasse détenu par les deux équipages existants,
- perte du droit de chasse si les propriétaires actuels de ce droit cessent leur activité.

Ces deux propositions ont été contestées par le groupe de travail chasse et abandonnées en accord avec le GIP. Cette correction a été actée lors de l'ultime rédaction de la Version 3 (V3) de la charte, votée lors de l'Assemblée Générale en date du 11 juillet 2018. Elles n'ont donc pas lieu d'être remises dans le rapport d'évaluation. Nous remercions le GIP de prendre toutes les précautions rédactionnelles qui conviennent.

Le président met au vote cet avis et ces remarques.

Validation : Vote Contre : 0                      Abstention : 0

### 3) Scénario en cas d'arrivée de la Peste Porcine Africaine (PPA)

Le Président évoque l'actualité sur la PPA et les risques pour la chasse en France et en Haute Marne. Il propose de faire des simulations de budgets avec des hypothèses graduées.

- plus de sangliers et donc plus de bracelets SAI
- Moins de permis car arrêt des chasseurs qui ne chasseront plus (potentiellement moins aussi de bracelets cervidés car moins de demandeurs de Plan de Chasse (PdC)).

Il faut pouvoir estimer les impacts financiers pour être éventuellement prêt en cas de catastrophe sanitaire.

Charlette CHANDOSNÉ devra faire des simulations concernant le fonctionnement et les pertes financières :

Scénario 1 : 0 bracelet SAI

Scénario 2 : 0 bracelet SAI et moins 50 % de permis (3500 chasseurs), voir diminution de bracelets cervidés.

### 4) Réorganisation fédérale

Des documents avaient été donnés à chaque administrateurs pour lecture, avis et remarques afin de hiérarchiser les missions et pouvoir sortir un plan de travail et une réorganisation.

Cette demande fait suite à un constat de perte de permis et donc de perte de moyens financiers à court terme.

Les retours devaient être fait pour la mi-septembre, à ce jour rien n'est retourné.

Un séminaire sera programmé fin décembre ou début janvier.

La séance est levée à 18 h 00.

Le Président,



Les Membres,

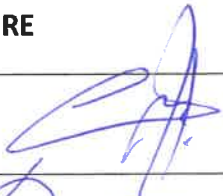



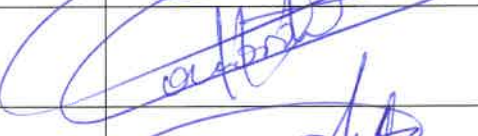






Le Secrétaire,



**Conseil d'administration**  
**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne**  
 Du 05/12/2018

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry	excuse	
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHUILIER Patrick		
MENETRIER Pascal		
MOCQUET Thierry	excuse	Thomas Corvasce
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		



## Compte-Rendu du Conseil d'Administration du mardi 27 novembre 2018

**Présents** : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Mme Nelly GUINDOT – MM. Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – M. Ghislain de TRICORNOT - Mme Charlette CHANDOSNÉ et M. Yannick LAVEY

**Excusés** : MM. Thierry CHRETIEN - Pascal MENETRIER - Denis ROYER et Yves SCHMIT.

Le Président ouvre la séance à 18 h 15

### 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 05 octobre 2018

Vote Contre : 0            Abstention : 0  
Le compte-rendu est validé à l'unanimité

### 2) Clôture des comptes au 30 juin 2018

T. CORVASCE commente le tableau de bord des données macro – immobilières et charges salariales.  
Y. LAVEY prend la parole pour présenter le bilan.

#### Service fonctionnement

Total charges : 846 055 € (890 436 € budget prev)

- Projet Asso : repeuplement perdrix, cinéma (Ecole Buissonnière)
- Moins de permis 1€

Total produits : 845 576 € (822 505 € budget prev)

- Plus de contrat de service et plus de vente,
- Subvention SAGIR

Résultat – 479 €

#### Service dégâts

Total charges : 1 281 875 € (1 564 243 € budget prev)

Les indemnités dégâts sont à hauteur de 561 402 € sur le plan comptable clos à aujourd'hui. Il y a toujours un décalage par rapport au montant réellement payé pour la saison car début novembre on ne peut que prendre en compte une simulation de prix et de surfaces en maïs et tournesol. Selon Charlette CHANDOSNÉ on peut estimer que l'on sera autour des 610 000 € pour la saison 2017/2018 au lieu de 800 000 € du budget prévisionnel.

Total produits : 1 208 824 € (1 178 045 € budget prev)

Résultat – 73 052 € (prévu – 386 198 €) **réduction des réserves**

Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas de remarque.

Vote Contre : 0            Abstention : 0

Validation à l'unanimité

T. CORVASCE avait demandé de voir pour des simulations de scénarii catastrophes avec pertes de permis de 12% et arrivée de la Peste Porcine Africaine. Suite à des problèmes de chiffres la présentation est reportée au prochain CA.

### 3) Cinématir

T. CORVASCE rappelle les consignes de sécurité et l'engagement des administrateurs à les respecter.

Le déroulement d'une séance

- Respect des règles de sécurité :
  - Vérifier les armes (déchargées et sans balle), signature de l'engagement « sécurité »
  - Manipulation de l'arme (direction des canons)
- Attention au matériel
  - Caméra et détecteur de gâchette
  - Câble caméra

Demande de F. MOISSON pour le Club Nature. C. CHANDOSNÉ et C. ROBINOT alertent sur les manipulations qui seront compliquées avec plusieurs enfants. C. ROBINOT propose de prévoir une autre animation à côté.

Vote au sujet des consignes :                      contre : 0                      Abstention : 0

Validation à l'unanimité

### 4) Office National des Forêts

T. CORVASCE évoque le problème lié à l'interdiction du glyphosate que l'ONF impose en Forêt Domaniale.

T. CORVASCE propose de voir s'il y a possibilité de déplacer les clôtures sur le fonds agricole quand c'est possible.

T. MOCQUET souligne le problème des agriculteurs BIO. Il n'y a pas de solution en dehors de la fauche.

### 5) Peste Porcine Africaine

C. CHANDOSNÉ rappelle la situation actuelle et les informations avec des affiches qui seront distribuées et proposées à tous les chasseurs.

#### État de la situation

377 sangliers prélevés dont 328 dans le périmètre infecté. 167 carcasses viropositives.

Ces dernières se concentrent toujours essentiellement autour des villages de Buzenol, Ethe ainsi qu'au niveau du camp militaire de Lagland.

Mise en place d'une clôture côté français par les FDC pour faire bouger les autorités belges et mise en place de patrouilles.

### 6) CLC Sanglier

T. CORVASCE fait un topo : plus 500 sangliers prélevés par rapport à l'année dernière à la même date. Des zones ont beaucoup de sangliers, d'autres moins et d'autres pas du tout et pourtant il y a toujours beaucoup de dégâts.

Le nombre d'adjudicataires qui ont fait des demandes classiques de 2<sup>ème</sup> attributions est d'environ 1200.

Il présente ensuite la réunion faite avec les adjudicataires du massif 29.

Messieurs GUILMINOT et POLICE ont accepté de reprendre des bracelets avec l'objectif d'atteindre le prélèvement de plus de 300 animaux.



Monsieur GUILMINOT va en reprendre pour atteindre un objectif de prélèvement de 200/220, quant à Monsieur POLICE, il projette un prélèvement de 180.  
Proposition de T. CORVASCE, sur l'UG de Bologne, de ne pas faire payer la contribution dégâts sur la 2<sup>ème</sup> attribution et celles qui seraient supplémentaires.

Vote : Contre : 0                      Abstention : 0  
Validation à l'unanimité

T. CORVASCE annonce que chacun gèrera sa CLC selon les enjeux locaux.

## 7) Points divers

- Classement nuisibles

La proposition de la FDC est la suivante :

Liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles	Seuil de classement du Ministère		Proposition de classement nuisible par la FDC 52
	> 10 000 € par an pendant 4 ans	> 500 individus prélevés par an pendant 4 ans	
Belette	Non	Non	Non
Putois	Non	Non	Oui
Fouine	3 années sur 4	Non	Oui
Martre	Non	Non	Oui
Renard	3 années sur 4	Oui	Oui
Corbeau freux	3 années sur 4	Oui	Oui
Corneille noire	2 années sur 4	Oui	Oui
Pie	Non	2 années sur 4	Oui
Etourneau sansonnet	Non	Oui	Oui
Geai	Non	Non	Non

Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Validation à l'unanimité

- Formation cerf

Proposition de G. de TRICORNOT de délocaliser le lieu pour attirer du monde dans les zones de recolonisation.

T. CORVASCE propose de voir pour organiser une soirée conférence avec l'ADCGG à Arc en Barrois pour faire le bilan sur l'expérimentation « longueur de merrain ».

- Conférence sanglier

Environ 130 personnes, qui étaient satisfaites des informations données.

- Bracelet sanglier

C. CHANDOSNÉ propose que la CLC SAI valide la 1<sup>ère</sup> attribution en même temps que celle d'approche, ce qui permet à la fédération de pouvoir faire fabriquer l'ensemble en une commande pour les demandeurs avec approches comme c'est le cas en cervidés depuis 2 ans.

Vote : Contre : 0                      Abstention : 0  
Validation à l'unanimité



## 8) Questions diverses

### - Barnum

T. CORVASCE propose d'acheter 2 barnums chez Vitabri comme la Fédération de Pêche.  
Le devis est de 5 634 €

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Validation à l'unanimité

### - Carnet de battues

C. CHANDOSNÉ explique qu'il faut refaire imprimer le carnet de battue.

Hervé LAVENARDE et T. CORVASCE précisent que le tableau de partage du gibier sur chaque page est peu pratique, il faudrait sans doute plutôt prévoir un tableau unique assez grand avec une ligne grisée et une blanche pour mieux s'y retrouver.

Ligne grisée : idem pour les signatures des actionnaires.

Chacun fait remonter ses remarques à C. CHANDOSNÉ au plus vite (avant le 31/12)

### - Grande Meute 2019

T. CORVASCE précise qu'il est difficile de trouver des territoires et de se renouveler avec des bénévoles.

Il propose de suspendre et de ne pas en faire en 2019.

### - Séminaire

T. CORVASCE propose de faire le séminaire pour travailler sur la réorganisation des missions de la Fédération en début d'année.

T. CORVASCE propose de bloquer le vendredi 18 janvier à 18 h pour ce séminaire de rentrée et que chacun fasse remonter ses remarques à Charlette avant.

### - C. ROBINOT demande quelles sont les conditions réelles et les possibilités dont disposent les Lieutenants de Louveterie en matière de tirs de nuit.

T. CORVASCE répond que c'est le pouvoir décisionnaire du Préfet. La FDC n'a qu'un avis.

La séance est levée à 21 h 48.

Le Président,



Les Membres,









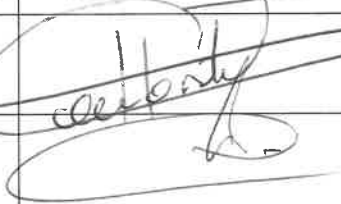






Le Secrétaire,





**Conseil d'administration**  
**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne**  
 Du 27/11/2018

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry		
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHUILIER Patrick		
MENETRIER Pascal	excuse	
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		
LAVEY Yannick		



## Consultation des membres du Bureau Le jeudi 24 janvier 2019

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Patrick LHUILLIER - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Pascal MENETRIER.

Le Président démarre la consultation.

### 1) Réattribution exceptionnelle

Le contexte particulier de cette saison (succession d'hiver doux et fructification abondante) engendre une dynamique de population de sanglier qu'il faut prendre en compte.

Après une attribution exceptionnelle de janvier, les populations de sangliers sont toujours par endroit importante. Afin de ne pas hypothéquer l'avenir et prévenir des dégâts de printemps, T CORVASCE propose que des attributions hebdomadaires soient possible jusqu'à fin février pour les lots ayant réalisés plus de 80 % de leur plan de chasse ou demandant 10 bracelets ou plus.

L'ensemble des membres valide le principe. Il sera proposé à la DDT pour une mise en place dès cette semaine.

Vote Contre : 0            Abstention : 0

### 2) Prolongation du GIP

Le GIP du futur Parc National a proposé un avenant concernant sa prolongation pour une durée indéterminée.

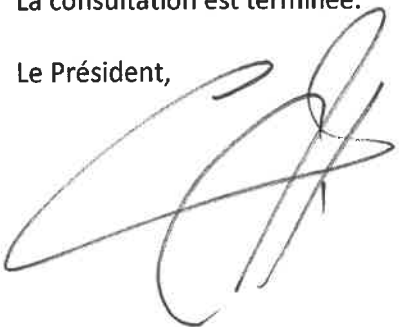
Il propose de proroger le Groupement au-delà du 5 juillet 2019, sans fixer de terme précis à sa durée d'existence. Cette évolution nécessite que l'avenant soit soumis à la signature de l'ensemble des membres du GIP.

De ce fait, T CORVASCE demande aux membres la validation de cet avenant et la signature au nom de la FDC 52, membre du GIP.

Validation : Vote Contre : 0            Abstention : 0

La consultation est terminée.

Le Président,



Le Secrétaire,

Les Membres,



## technique

---

**De:** Secrétariat GIP PN FCB <secretariat@gipecb-parcnational.fr>  
**Envoyé:** mercredi 13 février 2019 12:06  
**À:** destinataires inconnus:  
**Objet:** Rappel dossier prorogation GIP PN  
**Pièces jointes:** AVENANT 7.pdf; Modèle de délibération.docx

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prorogation du GIP, nous restons dans l'attente de votre délibération et de l'avenant n°7 signé.

Je vous rappelle qu'en l'absence de ces documents avant le 22/02/2019, vous ne serez plus membre du GIP à compter du 05 juillet 2019.

Sincères salutations,

Hervé PARMENTIER

----Mail envoyé à l'ensemble de nos structures, si les documents nous ont déjà été adressés, merci de ne pas tenir compte de ce mail -----

--



### **GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne**

Tél : +33 (0)3 80 93 10 92  
[www.forets-champagne-bourgogne.fr](http://www.forets-champagne-bourgogne.fr)



Faites un geste pour l'environnement : n'imprimez ce message qu'en cas de nécessité



## **Modèle de délibération proposé aux communes dans le cadre de la procédure de prorogation du GIP.**

Le présent modèle de délibération est proposé à titre informatif,

Considérant l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n° 6 publié en date du 06/09/2018 ;

Considérant la délibération AG 2018- 12 de l'Assemblée générale du GIP en date du 18/10/2018 approuvant la prorogation du GIP pour une durée indéterminée ;

Considérant la saisine en date du 06/12/2018, de la commune par le Président du Groupement d'intérêt public de préfiguration du Parc national.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide l'avenant n°7 à la convention constitutive du GIP relatif à la prorogation du Groupement pour une durée indéterminée.

Le Maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette décision.

Ampliation de la présente délibération adressée au Président du GIP ....





Le Président de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Haute-Marne  
à

**Monsieur Marcel JURIEN de la GRAVIERE**  
**Président du GIP**  
**4 Impasse du Monument**  
**21 290 LEUGLAY**

Chaumont le 15 février 2019

N/Réf. : CC/EF/2019-02-15

Objet : Délibération avenant n°7 -

Monsieur le Président,

Suite à la consultation des membres de mon Bureau concernant la validation de l'avenant n°7 à la convention constitutive du GIP relatif à sa prorogation pour une durée indéterminée, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ce relevé de décision.

L'ensemble des membres a validé cet avenant me permettant de le signer au nom de la Fédération des Chasseurs de Haute Marne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Thomas CORVASCE



P.J. : Avenant n°7 signé

**FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE HAUTE-MARNE**

16 rue des Frères-Parisot - B.P. 137 - 52004 CHAUMONT CEDEX  
Tél. : 03 25 03 60 60 - Fax : 03 25 32 12 59 - E-Mail : [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr)  
Association N° 052 1000 691 - Loi du 1-7-1901 - N° Siret : 780 461 810 00027  
Site internet : [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)



## AVENANT NUMERO 7

### A LA CONVENTION CONSTITUTIVE CONSOLIDEE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

#### AYANT POUR OBJET DE PREFIGURER LE PARC NATIONAL « DES FORETS DE CHAMPAGNE ET BOURGOGNE »

Approuvé par l'assemblée générale du 18 octobre 2018

#### Préambule

*Le groupement d'intérêt public ayant pour objet de préfigurer le parc national « entre Champagne et Bourgogne » a été institué le 5 juillet 2010. Sa convention constitutive, revue en 2015, prévoit que le GIP est dissous le lendemain de la publication du décret créant le parc national, ou au plus tard neuf ans après la création du GIP.*

*Le terme du groupement est donc fixé au plus tard au 5 juillet 2019.*

*Ces deux termes prévus par la convention constitutive ne sont aujourd'hui plus satisfaisants, alors que le projet de parc entre dans sa phase finale de création. En effet, afin de permettre une transition optimale, l'expérience a montré qu'il pouvait être utile de conserver l'entité « GIP », aux côtés du nouvel établissement public de parc national pendant un délai qu'il est difficile de quantifier en amont.*

*En conséquence, il est proposé de proroger le groupement au-delà du 5 juillet 2019, sans fixer de terme précis à sa durée d'existence. Sa dissolution pourra intervenir quand nécessaire en application de l'article 26 de la convention, dont la rédaction demeure inchangée.*

*Cette évolution nécessite la rédaction de l'avenant numéro 7 à la convention constitutive consolidée du GIP PN FCB et sera soumis à la signature de l'ensemble des membres du groupement.*

#### Article unique

Le premier alinéa de l'article 5 de la convention constitutive est remplacé par l'alinéa suivant :

**« Le groupement est constitué pour une durée indéterminée. »**

\*\*\*\*\*



Le Commissaire du Gouvernement

21 NOV. 2018





## Compte-Rendu du Conseil d'Administration du mardi 26 février 2019

Présents : MM. Thomas CORVASCE - Patrick LHUILLIER - Marc CHAVEY - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Thierry CHRETIEN - Ghislain de TRICORNOT - Mme Nelly GUINDOT – MM. Pascal MENETRIER - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

### 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 novembre 2018

Vote Contre : 0            Abstention : 0  
Le compte-rendu est validé à l'unanimité

### 2) Financement des dégâts pour le budget 2019/2020

T. CORVASCE annonce plus de 13000 SAI réalisés cette saison et il y en a encore beaucoup sur le terrain avec une bonne reproduction. On devrait donc avoir la même attribution pour 2019/2020.

T. CORVASCE explique les 2 hypothèses et pourquoi remettre 100 000 € de nos réserves : il explique qu'il y a eu plus de ventes de bracelets que prévu et moins de dégâts que sur le prévisionnel.

Les 2 hypothèses sont donc les suivantes :

Base pour les 2 projets avec un bracelet sanglier à 25€, le prix des bracelets cervidés inchangé et un Timbre Grand Gibier à 5 €.

L'hypothèse 1 utilisera 100 000 € des réserves en n'appelant que 1 209 445 € de recettes estimées avec 201 333 € de contribution dégâts sur les 1 310 858 € de dépenses connues se référant aux dégâts 2017/2018.

L'hypothèse 2 appellera la somme de 302 681 € de contributions dégâts sur 1 310 793 € de recettes estimées sur les 1 310 858 € de dépenses connues se référant aux dégâts 2017/2018.

P. LHUILLIER soulève le contexte actuel des dégâts et des populations qui sont effectivement encore importantes par endroit. Il craint que 900 000 € de prévisionnel de dégâts en 2019/2020 soit juste et donc que l'utilisation des 100 000 € de réserves ne soit pas judicieuse afin de garder suffisamment de réserves en cas de « coup dur ».

T. CORVASCE comprend cette crainte et propose qu'un point d'étape soit fait avant l'Assemblée Générale avec les données que l'on aura des dégâts (déclarations et provisoires) afin d'affiner cette utilisation ou non des 100 000 €.

Vote Contre : 0            Abstention : 0

### 3) Budget prévisionnel 2019/2020

T. CORVASCE fait une présentation de la réforme nationale et des compensations prévues. C. CHANDOSNE explique le mécanisme et les montants prévus par la FNC.

Cette dernière se base sur les chiffres des validations 2017/2018 en faisant des estimations de pertes ou de gains de validations. Par exemple en considérant que les bi-départementaux pris depuis la FDC 52 se transformeront en nationaux ou encore que ceux pris depuis l'extérieur seront perdus.

Par rapport à la réforme de la FNC, Marc CHAVEY questionne sur la compensation faite sur des estimations. Pour lui ce n'est pas normal.

Il y a une perte financière même s'il y a compensation mais on ne sait pas ce qui sera transformé en national.

Y. LAVEY commente la présentation détaillée des budgets prévisionnels dont les 2 hypothèses suivent les hypothèses de financement dégâts et donc la différence résulte uniquement du montant de la contribution dégâts selon l'hypothèse 1 ou 2.

Estimation dégâts : 900 000 €€. Patrick LHUILLIER remarque que ce ne sera peut-être pas suffisant, qu'il a un fort risque d'y avoir plus. T. CORVASCE maintient car il ne sait pas ce que sera l'avenir (printemps et récolte).

Présentation de l'hypothèse 1 :

Intitulés des comptes	Budget total 2019/2020	Budget "Serv. général" 2019/2020	Budget "Dégâts" 2019/2020	Intitulés des comptes	Budget total 2019/2020	Budget "Serv. général" 2019/2020	Budget "Dégâts" 2019/2020
<b>ACHATS</b>				<b>VENTES</b>			
sous-total 609	900 000		900 000	sous-total 701	950 293		950 293
sous-total 606	115 400	35 200	80 200	sous-total 706	193 600	23 000	170 600
sous-total 607	91 300	23 800	67 500	sous-total 707	11 600	11 600	
<b>total comptes 60</b>	<b>1 106 700</b>	<b>59 000</b>	<b>1 047 700</b>	sous-total 708	38 600	28 600	9 500
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>				<b>total comptes 70</b>	<b>1 193 093</b>	<b>62 700</b>	<b>1 130 393</b>
sous-total 611				<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
sous-total 613	33 500	25 500	8 000	sous-total 743	30 320	30 320	
sous-total 615	43 000	24 000	19 000	sous-total 746	197 167	106 742	90 455
sous-total 616	16 500	12 000	4 500	sous-total 748	2 400	2 000	400
sous-total 618	3 150	3 000	150	<b>total comptes 74</b>	<b>229 887</b>	<b>139 032</b>	<b>90 855</b>
<b>total comptes 61</b>	<b>96 150</b>	<b>64 500</b>	<b>31 650</b>	<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>			
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				sous-total 756	584 380	584 380	
sous-total 622	205 300	28 650	176 650	sous-total 758			
sous-total 623	58 000	55 000	3 000	<b>total comptes 75</b>	<b>584 380</b>	<b>584 380</b>	
sous-total 625	54 100	46 575	7 525	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
sous-total 626	39 000	30 500	8 500	sous-total 764			
sous-total 627	4 300	4 000	300	sous-total 767	18 500	10 000	8 500
sous-total 628	14 000	8 900	5 000	<b>total comptes 76</b>	<b>18 500</b>	<b>10 000</b>	<b>8 500</b>
<b>total comptes 62</b>	<b>374 700</b>	<b>173 685</b>	<b>201 015</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES</b>				sous-total 775			
sous-total 631	27 708	17 079	10 628	sous-total 777			
sous-total 633	8 700	5 415	3 285	sous-total 778			
sous-total 635	13 800	10 300	3 500	<b>total comptes 77</b>			
<b>total comptes 63</b>	<b>50 208</b>	<b>32 794</b>	<b>17 414</b>	<b>REPRISE AMORT&amp;PROVISIONS</b>			
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				sous-total 787			
sous-total 641	400 710	253 451	153 259	<b>total comptes 78</b>			
sous-total 645	227 811	140 866	86 945	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>			
<b>total comptes 64</b>	<b>636 521</b>	<b>394 317</b>	<b>242 204</b>	sous-total 791	10 950	10 950	
<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>				<b>total comptes 79</b>	<b>10 950</b>	<b>10 950</b>	
sous-total 657	164 000	49 000	115 000	<b>TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>2 036 810</b>	<b>807 062</b>	<b>1 229 748</b>
sous-total 658	34 500	34 300	200	<b>RESULTAT</b>	<b>-527 954</b>	<b>-66 211</b>	<b>-461 743</b>
<b>total comptes 65</b>	<b>198 500</b>	<b>83 300</b>	<b>115 200</b>				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
sous-total 661							
sous-total 668							
<b>total comptes 66</b>							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
sous-total 675							
sous-total 678							
<b>total comptes 67</b>							
<b>DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS</b>							
sous-total 681	97 545	63 277	34 268				
sous-total 687							
<b>total comptes 68</b>	<b>97 545</b>	<b>63 277</b>	<b>34 268</b>				
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>							
Impôt sur les bénéfices	4 440	2 400	2 040				
<b>total comptes 69</b>	<b>4 440</b>	<b>2 400</b>	<b>2 040</b>				
<b>Arrondi de la validat</b>							
<b>TOTAL DES COMPTES DE CHARGES</b>	<b>2 564 764</b>	<b>873 273</b>	<b>1 691 491</b>				



Intitulés des comptes	Budget total 2019/2020	Budget "Serv. général" 2019/2020	Budget "Dépôts" 2019/2020	Intitulés des comptes	Budget total 2019/2020	Budget "Serv. général" 2019/2020	Budget "Dépôts" 2019/2020
<b>ACHATS</b>				<b>VENTES</b>			
sous-total 601	900 000		900 000	sous-total 701	1 051 641		1 051 641
sous-total 606	115 400	35 200	80 200	sous-total 706	193 600	23 000	170 600
sous-total 607	91 300	23 800	67 500	sous-total 707	11 100	11 100	
<b>total comptes 60</b>	<b>1 106 700</b>	<b>59 000</b>	<b>1 047 700</b>	sous-total 708	38 100	28 600	9 500
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>				<b>total comptes 70</b>	<b>1 294 441</b>	<b>62 700</b>	<b>1 231 741</b>
sous-total 611				<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>			
sous-total 613	33 500	25 500	8 000	sous-total 743	30 320	30 320	
sous-total 615	43 000	24 000	19 000	sous-total 746	197 167	106 712	90 455
sous-total 616	16 500	12 000	4 500	sous-total 748	2 400	2 000	400
sous-total 618	3 150	3 000	150	<b>total comptes 74</b>	<b>229 887</b>	<b>139 032</b>	<b>90 855</b>
<b>total comptes 61</b>	<b>96 150</b>	<b>64 500</b>	<b>31 650</b>	<b>AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>			
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				sous-total 756	584 380	584 380	
sous-total 622	205 300	28 650	176 650	sous-total 758			
sous-total 623	58 000	58 000	2 000	<b>total comptes 75</b>	<b>584 380</b>	<b>584 380</b>	
sous-total 625	84 100	46 575	7 525	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
sous-total 626	39 000	30 500	8 500	sous-total 764			
sous-total 627	4 300	4 000	300	Autres produits financiers	18 500	10 000	8 500
sous-total 628	14 000	8 060	5 940	sous-total 767	18 500	10 000	8 500
<b>total comptes 62</b>	<b>374 700</b>	<b>173 685</b>	<b>201 015</b>	<b>total comptes 76</b>	<b>18 500</b>	<b>10 000</b>	<b>8 500</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES</b>				<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
sous-total 631	27 700	17 079	10 629	sous-total 775			
sous-total 633	8 700	5 415	3 285	sous-total 777			
sous-total 635	13 800	10 300	3 500	sous-total 778			
<b>total comptes 63</b>	<b>50 200</b>	<b>32 794</b>	<b>17 414</b>	<b>total comptes 77</b>			
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				<b>REPRISE AMORT&amp;PROVISIONS</b>			
sous-total 641	408 710	283 451	185 289	sous-total 787			
sous-total 645	227 811	140 866	86 945	<b>total comptes 78</b>			
<b>total comptes 64</b>	<b>636 521</b>	<b>394 317</b>	<b>242 204</b>	<b>TRANSFERTS DE CHARGES</b>			
<b>AUTRES CHARGES GESTION COURANTE</b>				sous-total 791	10 950	10 950	
sous-total 657	164 000	49 000	115 000	<b>total comptes 79</b>	<b>10 950</b>	<b>10 950</b>	
sous-total 658	34 500	34 300	200	<b>TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>2 138 158</b>	<b>807 062</b>	<b>1 331 096</b>
<b>total comptes 65</b>	<b>198 500</b>	<b>83 300</b>	<b>115 200</b>	<b>RESULTAT</b>	<b>-426 606</b>	<b>-66 211</b>	<b>-360 395</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
sous-total 661							
sous-total 668							
<b>total comptes 66</b>							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>							
sous-total 675							
sous-total 678							
<b>total comptes 67</b>							
<b>DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS</b>							
sous-total 681	97 545	63 277	34 268				
sous-total 687							
<b>total comptes 68</b>	<b>97 545</b>	<b>63 277</b>	<b>34 268</b>				
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>							
Impôt sur les bénéfices	4 440	2 400	2 040				
<b>total comptes 69</b>	<b>4 440</b>	<b>2 400</b>	<b>2 040</b>				
<b>TOTAL DES COMPTES DE CHARGES</b>	<b>2 564 764</b>	<b>873 273</b>	<b>1 691 491</b>				

Vote Contre : 0

Abstention : 0

C. CHANDOSNE propose d'adapter les frais de dossiers pour un compte « rond » sans centime pour la validation 52 afin de simplifier pour le chasseur et pour le guichet unique la réception et le rendu d'argent.

Par exemple si la validation revient avec les taxes état à 139.79 €, il serait proposé de mettre non pas 3 € de frais de dossier mais 3.21 € afin d'arrondir à 143 €.

Le principe est accepté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

#### 4) Assemblée Générale

T. CORVASCE présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2019.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2018
- Rapport d'activité
- Fixation des prix 2019/2020
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2019/2020
- Présentation du budget prévisionnel 2019/2020
- Vote des résolutions
- Adoption de la modification des statuts pour la fusion des comptes à mettre dans les résolutions
- Encouragements, remerciements
- Réponse aux questions reçues (50 adh au moins, question adressée par écrit 20 j avt)
- Intervention des invités
- Questions diverses

Vote Contre : 0            Abstention : 0

Date et lieu : 27 avril 2019 à 9h à la Salle des fêtes de Nogent

Vote Contre : 0            Abstention : 0

Remise médaille : juste avant le repas

#### 5) Réforme national du plan de chasse

T. CORVASCE et C. CHANDOSNE présente les dispositions de la réforme nationale :

- Permis national à 200 € à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019
- Maintien validation départementale et temporaire 3j
- Compensation par la FNC des pertes de bi-dept et temp 3j
- Ecocontribution (73 000 € à justifier sur les missions environnementales sans autre financement),
- Règles de non concurrence (date d'envoi unique des bons de commande, interdiction de cadeaux, réduction ou autres pour une validation nationale ...)
- **Gestion entière des plans de chasse par la FDC (pour 2020) : réorganisation et besoin de faire évoluer l'espace adhérent pour plus de saisie directe par le chasseur.**
- Gestion des ACCA
- Gestion adaptative des espèces (en discussion, remise en cause par le Conseil d'Etat)
- Décret dégâts en discussion

Il sera en discussion un montant unique des frais de dossiers pour la validation nationale ainsi qu'un montant minimum pour l'assurance.

## 6) Dossiers en cours

### 1. Rencontre avec Madame la Préfète :

Rencontre avec la DDT et sur le terrain chez M. JEHLE. Mme la Préfète est très ouverte à la discussion et souhaite vraiment découvrir la chasse.

### 2. Problème ONF Clôture :

Demande de l'ONF d'enlever les clôtures sur les forêts domaniales.

Fait-on un courrier à Mme la Préfète ou essayer de résoudre ce problème sans polémique pour éviter de parler du décret phyto ?

Finalement on ne fait rien.

### 3. Subvention UNUCR : 1200 €

Vote Contre : 0                      Abstention : 0

### 4. Subvention ASCA : 1500 €

Vote Contre : 0                      Abstention : 0

### 5. Formation cerf :

Corinne ROBINOT souhaite pour 2020 que les formations soient faites en dehors du brame, plutôt en juin. C. CHANDOSNE souligne qu'il est toujours difficile de caler toutes les formations les samedis mais ce sera réfléchi lors de l'élaboration des calendriers de formations.

Proposition lors du dernier CA que la formation soit délocalisée dans le sud du département. Il est proposé proche de Langres : P LHUILLIER s'en occupe (Corgirnon ou Hortes) pour le 14 septembre.

### 6. Ravalement :

Mis en stand by pour l'instant.

### 7. Devis travaux Forêt Occey :

Le devis du cabinet Rousselin pour les travaux 2019 est validé. T. CORVASCE demande que les contacts soient uniquement avec C. CHANDOSNE ou C. BOLMONT pour éviter les problèmes avec Régis ALTERIET notre locataire et le gestionnaire forestier.

### 8. Devis téléphonie

Un devis TSI d'un montant de 7 076 € pour changer les postes de réception à l'accueil et remplacer le boîtier général. Cet investissement sera mis en immobilisation sur 5 ans.

Vote Contre : 0                      Abstention : 0

### 9. Auberive

La question se pose de mettre le Cinématir à Auberive. T CORVASCE souligne qu'il faudrait une salle avec chauffage et sécurisé.

Après discussion, cela semble compliqué car le contexte plus de foire n'est sans doute pas adapté pour ce matériel qui doit servir dans un premier temps à la formation.

Question de C. ROBINOT concernant les enfants trop petits par exemple pour le club nature. T. CORVASCE précise que c'est l'exception et il faudra peut-être trouver un petit fusil plastique léger.

Au final il est décidé les points suivants :

- Pas de cinématir à Auberive
- Pas en prêt, il doit y avoir obligatoirement animation avec les administrateurs donc sur leurs propositions ou avec leur accord.
- Fayl Billot : Ghislain de TRICORNOT s'engage à en être responsable et à l'utiliser comme prévu dans une salle sécurisée avec accès individuel des chasseurs. L'animation ne se fera que par un administrateur FDC.

## 10. La sécurité et la responsabilité pendant les comptages

Juridiquement il est interdit de compter depuis une benne ou debout. C. CHANDOSNE a rappelé cette obligation de respect du code de la route à tout le monde (personnel et administrateurs) pour qu'il n'y ait plus d'utilisation contraire lors des comptages. Elle a imposé que les véhicules soient utilisés selon les dispositions légales. Il y a donc eu des changements lors des comptages effectués par la FDC.

La question s'est posée du changement du pick-up en double cabine ou du remplacement d'un Kangoo en Duster.

T. CORVASCE rappelle à tous les administrateurs qu'il en va de leur responsabilité et de celle de la FDC. Il demande que ceci soit respecté et l'a rappelé aux bénévoles qui souhaitent prendre leur véhicule.

Le Conseil d'Administration décide que le prochain kangoo à changer sera remplacé par un DUSTER.

## 11. Belval, stage jeunes chasseurs

Le stage aura lieu du 10 au 12 avril 2019 pour 8 nouveaux chasseurs accompagnés par 2 FDC (élus ou personnels). Pour le personnel, Arnaud MARASI est noté. T. CORVASCE donnera réponse en tant qu'accompagnateur.

## 12. Fondation pour la protection des habitats

Proposition d'un don à hauteur de 0.20 €/chasseur soit un montant de 1 500 €.

Vote Contre : 0                      Abstention : 0

Accord pour 1500 €

## 13. MMA Chien

T. CORVASCE rappelle le contexte de notre accord avec MMA pour l'assurance chien. En cas de perte importante, la FDC verse 10 000 €. Vu le contexte des sinistres, T. CORVASCE a proposé à MMA de maintenir le montant des adhésions et la FDC élèvera son montant maximum de participation à 12 000 €.

Vote Contre : 0

Abstention : 0

## 14. Exposition cerfs :

Les 3 zones en expérimentation arrivent au terme des 3 ans. Les résultats seront dépouillés après l'exposition des trophées.

T. CORVASCE évoque qu'il y a des communications contre cette mesure par certains chasseurs ce qui n'aide pas à la discussion sereine et risque de mettre à mal l'équilibre des échanges.

L'objectif est bien le vieillissement et non l'esthétisme.

T. CORVASCE propose d'être pédagogue en mettant déjà un panneau à l'exposition en montrant des exemples. Il faudra trouver un grand 8 ou grand 10 naturalisé → récupéré petit cerf

La décision pour la saison 2019/2020 est d'attendre les résultats et de poursuivre une année l'expérience car il n'y a pas assez de temps pour dépouiller et mettre en place des débats (validation des arrêtés fin mars).

T CORVASCE propose que l'on organise un débat contradictoire avec argumentaire et retour de résultats, avec des intervenants qui conviennent aux 2 parties ADCGG et Fédération.

## 7) Questions diverses

- H. LAVENARDE : SIE, est-ce indemnisé par la loi dégâts → non
- H. LAVENARDE : CLC cervidés – doit-on continuer car il y a peu de chasseurs présents → peut-être prévoir triennal sur certaines zones en expérimentation  
Hervé – Ange- Yves semblent intéressés
- T. CHRETIEN : info loup ?
- M. CHAVEY : question par rapport au dossier haie du Conseil Départemental, où en est – il ?

: question sur l'utilité de panneaux « attention gibier » sur les axes accidentogènes ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Président,

Les Membres,




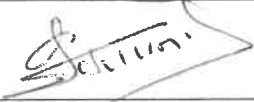
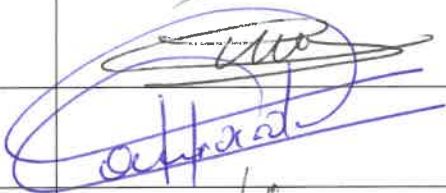
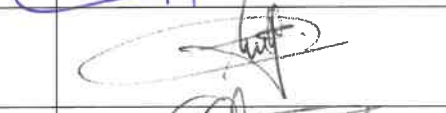




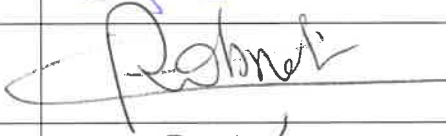

Le Secrétaire,





**Conseil d'administration**  
**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne**  
Du 26 / 02 / 2019

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry		
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHUILIER Patrick		
MENETRIER Pascal		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		





## Compte-Rendu du Conseil d'Administration du mardi 09 avril 2019

**Présents :** MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Ghislain de TRICORNOT - Mme Nelly GUINDOT – MM. Pascal MENETRIER - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

**Excusés :** MM. Patrick LHUILLIER et Thierry CHRETIEN

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

### 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 février 2019

Vote Contre : 0            Abstention : 0

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

### 2) Assemblée Générale 2019

- Résolutions :

Présentation par le Président des 3 résolutions :

**Résolution 1 :** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018, lesquels font apparaître un déficit de – 73 531 € (- 479 € Serv Général, - 73 052 € Serv Dégâts).

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**Résolution 2 :** L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

Pour le Service Général :

Affectation du déficit du 30/06/2018 aux Réserves de Gestion : - 479 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion : + 23 465 €

Transfert des Réserves du Projet Associatif aux Réserves de Gestion : 43 505 €

Pour le Service Dégâts :

Affectation de l'insuffisance du 30/06/2018 aux Réserves Dégâts : - 73 052 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves Dégâts : 7 929 €

**Résolution 3 :** Disposition à ajouter au règlement intérieur de la FDC 52

En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.

Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la fédération au moins 15 jours avant l'échéance du vote.

La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés.

Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la fédération, sous contrôle d'un huissier.

Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.

L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.

La fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote.

Le Président explique que cette résolution n° 3 anticipe la réforme et reprend le modèle validé par la FNC pour pouvoir faire l'Assemblée Générale extraordinaire dématérialisée.

Vote Contre : 0                    Abstention : 0

- Propositions de dates

Le Président liste les propositions et demande d'ajouter les dates de la grande vénerie.

**Ouverture générale :** Dimanche 15 septembre 2019 à 8 h 30

**Fermeture générale :** Samedi 29 février 2020 au soir

Heures limites de chasse : 1 heure avant le lever du soleil et  
1 heure après son coucher sauf battue grand gibier et gibier eau

Heures limites pour la chasse en battue au grand gibier :

- du 15 août au 14 septembre 2019 : 6 h 30 – 18 h
- du 15 septembre au 31 octobre 2019 inclus : 8 h 30 - 18 h
- du 1er novembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 : 8 h 30 - 17 h
- à partir du 1er février 2020 : 8 h 30 - 18 h.

## **PETIT GIBIER**

### **Lièvre**

- le dimanche 15 septembre 2019 à partir de 8 h 30,
- le lundi 16 septembre 2019,
- les dimanches 22, 29 septembre, 6, 13, 20, 27 octobre 2019,
- les samedis 21, 28 septembre, 5, 12, 19 et 26 octobre 2019,

**GIC du SUD HAUT-MARNAIS :** tous les jours du 15 septembre au 15 décembre 2019.

- Le tir du lièvre est soumis au plan de chasse réglementaire sur le territoire des communes suivantes :

*\*G.I.C. du Sud HAUT-MARNAIS :*

*communes d'APREY, BAISSÉY, CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, COUBLANC, CUSEY, DOMMARIEN, FLAGEY, GREANT, ISOMES, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), LEUCHEY-LONGEAU, PERCEY (LONGEAU, PERCEY LE PAUTEL), VERSEILLES LE BAS, VERSEILLES LE HAUT, MAATZ, OCCEY, ORCEVAUX, RIVIERES LES FOSSES, ST BROINGT LES FOSSES, VAL D'ESNOMS (CHATOILLENOT, COURCELLES-VAL D'ESNOMS, ESNOMS AU VAL), VILLEGUSIEN LE LAC (PIEPAPE, PRANGEY, SAINT MICHEL, VILLEGUSIEN), VILLIERS LES APREY.*

**Commune de Fayl-Billot :** tir autorisé uniquement les dimanches 15 et 22 septembre 2019

### **Lapin, faisans et perdrix rouge**

Du dimanche 15 septembre 2019 à 8 h 30 au 29 février 2020 au soir

### ***Vœu de la société de chasse de LONGEVILLE SUR LA LAINES***

*Elle souhaite le renouvellement de l'interdiction du tir de la poule faisane sur le finage de LONGEVILLE.*



**GIC Sud Haut Marnais demande la fermeture faisan au 15 décembre 2019**

### **Perdrix grise**

Les samedis, dimanches, jours fériés et le lundi suivant l'ouverture du dimanche 15 septembre 2019 au dimanche 10 novembre 2019

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHOILLEY-DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).

### **Gélinotte des bois**

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

## **GRAND GIBIER**

### **Cerf**

- Tir de sélection du cerf à l'approche ou à l'affût à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 14 septembre 2019 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 septembre 2019 jusqu'au 29 février 2020 sans autorisation préfectorale individuelle.

- A partir du 15 septembre 2019, tir autorisé à l'approche de toutes les catégories de cerf (CEI, CEM, CEM1, CEM2, CEF et CEIJ)

En battue : du samedi 12 octobre 2019 au 29 février 2020

### **Chevreuril**

Tir de sélection du chevreuil et du daim à l'approche ou à l'affût à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 jusqu'au 14 septembre 2019 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 septembre 2019 jusqu'au 29 février 2020 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue : du dimanche 15 septembre 2019 au 29 février 2020

### **Sanglier**

- Tir de sélection du sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 jusqu'au 14 août 2019 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 août 2019 jusqu'au 29 février 2020 sans autorisation préfectorale individuelle.

- La chasse du sanglier en battue est autorisée du 15 août 2019 au 14 septembre 2019 en plaine et dans les boqueteaux isolés de moins de 100 hectares.

En battue en plaine et au bois : du dimanche 15 septembre 2019 à 8 h 30 au 29 février 2020

## **BLAIREAU**

### **Vénerie sous terre**

Ouverture 15 septembre 2019

Fermeture 15 janvier 2020

Réouverture du 15 mai 2020 jusqu'à l'ouverture générale

### **A tir**

Ouverture 15 septembre 2019

Fermeture 29 février 2020

## **RENARD**

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard :

- soit à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 jusqu'à l'ouverture pour les titulaires d'une autorisation préfectorale individuelle de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil ou du sanglier.

- soit à partir du 15 août 2019 jusqu'à l'ouverture dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine et en battue.

Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année pour les détenteurs de droit de destruction

Vote Contre : 0            Abstention : 0

- Question officielle

Il n'y a pas de question officielle reçue.

- Médailles :  
Yves BRESSON : médaille d'argent  
Jean-François CLAUDEL : médaille de bronze

Vote Contre : 0            Abstention : 0

### 3) Evolution des dégâts de gibier

Thomas CORVASCE fait le point sur les derniers chiffres de dégâts.

Il alerte sur la possibilité d'en avoir un tiers de plus sur 2018/2019.

Pour information : 267 ha en surface détruites céréales lors de l'été 2018 (contre 229 ha en 2017) soit 180 dossiers (contre 103 dossiers en 2017), 125 ha en maïs tournesol automne 2018 pour 203 dossiers (contre 158) soit un **total de début de saison de 298 366 € (contre 222 447 € soit +34 %)**.

### 4) Dossiers en cours

- L'ONF a adressé une mise en demeure d'enlèvement des clôtures sur les forêts domaniales sous 10 mois.

Le Président explique le contexte : interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et démarche régionale de l'ONF.

Le Président rappelle les possibilités concernant l'entretien des clôtures, soit on reste en forêt sans produit phytosanitaire, ce qui est compliqué, soit on doit les remettre en zones agricoles et là il faut contacter les agriculteurs pour voir leur volonté.

L'ONF serait d'accord pour établir un calendrier avec un échéancier plus favorable pour nous.

Corinne ROBINOT demande si l'ONF pourra entretenir les bordures avant la pose sur zone agricole.

D. ROYER précise que cela a été demandé par les agriculteurs en CLC.

T. CORVASCE confirme qu'il n'y a pas d'autre choix que de déplacer les clôtures.

- Achat groupé gilet de protection

Opération proposée en partenariat avec Nature Dog 39.

Les personnes intéressées déposeront un chèque de réservation et rempliront un bon de commande.

Une date butoir début juin sera définie afin de pouvoir passer commande avant l'été.

Communication à faire par SMS, mail et Facebook.

- Remplacement congés de maternité

Le Président propose de prendre une personne en CDD de mi-mai à fin septembre minimum afin d'aider le service administratif pendant le congés maternité de Charlette CHANDOSNE.



L'objectif est d'alléger le travail de saisie et d'accueil afin qu'Eveline FRANCOIS, notamment, puisse reprendre quelques missions et suivre les dossiers avec Didier et Thomas CORVASCE.

M<sup>lle</sup> Camille BETREMA sera en CDD à temps plein à partir de mi-mai.

Vote Contre : 0            Abstention : 0

- Réorganisation

Avec la réforme, le plan de chasse et la gestion des ACCA sont redonnés aux fédérations.

C. CHANDOSNÉ fait le point sur les missions et dossiers chronophages. T. CORVASCE demande aux élus de regarder ces éléments et de faire remonter leurs remarques ou idées pour économiser du temps. Il faudrait faire un retour au cours de l'été au plus tard pour que C. CHANDOSNÉ fasse une synthèse en fin d'année à son retour. L'objectif est de pouvoir en reparler début 2020.

Le Président explique également que cela va être très compliqué sur le plan de chasse.

C. CHANDOSNÉ présente la proposition d'évolution Retriever afin que les abandons de droit de chasse soient saisis par le chasseur lui-même. L'objectif serait de récupérer les listings déjà saisi par la DDT afin que les détenteurs de droit de chasse visualisent une base de territoire modifiable. Le tout se fera avec déclaration sur l'honneur pour limiter les contrôles.

Une question est posée sur une parcelle où il n'y a pas de résiliation et que la parcelle est déjà déclarée. Pour ce problème l'idée est de mettre une alerte à la personne qui la déclarerait en l'informant qu'elle est déjà déclarée et qu'il doit s'assurer que la résiliation est bien signée.

- Appli Géochasse sur prélèvement

C. CHANDOSNÉ présente une nouvelle application qui permet de flasher un code sur le bracelet et de saisir les informations directement sur smartphone. Cette application est en lien avec Retriever pour connaître le listing des bracelets mais aussi pour mettre à jour l'espace adhérents et les cartons de prélèvements.

Cette application est déjà utilisée dans la Drome et en Ardèche.

Le coût annuel est de 1 500 €.

Accord du Conseil d'Administration pour démarrer dès la saison 2019/2020.

## 5) Points d'actualité

- Congrès FNC

Info résolution FNC par rapport à la réforme

- Exposition des trophées

2020 : pas de discours dans la chapelle, rarement du monde. En conséquence annulation de l'inauguration et du pot.

Dates : 28 et 29 mars 2020 à Auberive

- Assemblée Générale 2020

C. CHANDOSNÉ propose la date du 25 avril 2020 à Nogent pour la prochaine AG afin de réserver la salle.

- Expérimentation cerf: proposition de poursuivre une année pour pouvoir analyser les données.

Le Président veut organiser le débat. Il faut caler une date avec l'ADCGG. Il fait le point sur le bilan des 3 ans de l'expérimentation.

- Convention petit gibier Nord :  
Prendre sur les fonds perdrix du Sud haut-marnais pour faire cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,



Les Membres,




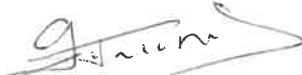

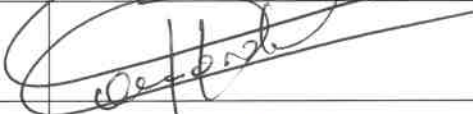


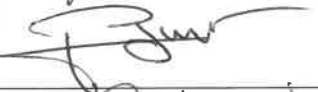





Le Secrétaire,



**Conseil d'administration**  
**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne**  
 Du 22./24/2019

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry	excusé	
De TRICORNOT Ghislain		
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHULLIER Patrick	excusé	
MENETRIER Pascal		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		







## Compte-Rendu du Conseil d'Administration du mardi 11 juin 2019

**Présents :** MM. Thomas CORVASCE - Marc CHAVEY - Christian BOLMONT – Hervé LAVENARDE – Patrick LHUILLIER - Mme Nelly GUINDOT – MM. Pascal MENETRIER - Thierry MOCQUET - Ange PIGUET - Mme Corinne ROBINOT – MM. Denis ROYER - Yves SCHMIT et Mme Charlette CHANDOSNÉ.

**Excusés :** MM. Ghislain de TRICORNOT et Thierry CHRETIEN

Le Président ouvre la séance à 18 h 30.

### 1) Validation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 09 avril 2019

Vote Contre : 0            Abstention : 0

Le compte-rendu est validé à l'unanimité

### 2) Organisation CINEMATIR

Demande de Ghislain de TRICORNOT de sortir le cinématir à Fayl Billot.

Pour T. CORVASCE le cinématir ne sert pas à animer une foire, ce n'est pas ludique et il requiert des contraintes, notamment en terme d'encadrement.

Pour lui, il faut bien étudier les demandes et proscrire les foires.

P. LHUILLIER est en accord avec le Président, ce n'est pas un jeu et le matériel souffre lors des déplacements.

Par contre il est adapté pour répondre à la demande d'un groupe restreint.

C'est un bel outil apprécié unanimement.

C. CHANDOSNE précise à G. de TRICORNOT qu'il doit absolument s'assurer d'être présent ou qu'un autre administrateur formé au cinématir soit présent sinon le cinématir ne doit pas être en fonction.

G de TRICORNOT confirme qu'il sera présent et il verra avec Patrick et Corinne pour l'aider.

### 3) Lieutenant de louveterie

C. CHANDOSNE fait un rappel de la procédure de renouvellement.

Concernant le retour des sorties des lieutenants de louveterie :

T. CORVASCE souhaite que la procédure que l'on a mise en place soit respectée ; soit alerte des chasseurs et seulement après avis de la Fédération des Chasseurs.

NB : voir le cas des tirs de Perrancey. P. LHUILLIER dit ne pas être au courant. Il a eu l'avis des chasseurs et pas de la Fédération des Chasseurs

#### 4) Départ Sarah GAUDENS

T. CORVASCE précise que nous avons réceptionné une lettre de démission de Sarah GAUDENS qui était en congés sabbatique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Cette démission permet de garder l'organisation actuelle qui est efficiente.

Il y a eu une responsabilisation d'Eveline, Gwénaëlle et Catherine qui maîtrisent les missions qui leurs sont confiées et se débrouillent très très bien.

Elles ont montré une bonne capacité.

Il faut juste voir pour un soutien de juin à septembre en forte période de validations et de dégâts.

#### 5) Soirée cerf

Concernant la soirée sur le cerf, T. CORVASCE propose de faire un envoi de 2 SMS : 1 le week-end et 1 le mercredi qui précède.

S. MUSSY souhaite pouvoir faire le point avec la FDC pour se caler avant.

Objectif : valider quelque chose par le conseil d'administration début février 2020 pour faire nos propositions en CDCFS et valider le résultat en Assemblée Générale 2020.

T. CORVASCE fait le bilan de l'expérimentation co-rédigée avec l'ONCFS.

Envoi d'un power point de Gérard LANG sur son étude cerf.

Ange PIGUET a des craintes par rapport aux méthaniseurs qui se multiplient et qui risquent de coûter cher.

#### 6) Questions diverses

- Parc national

La charte est dans sa mouture de début 2019, dans le retour il y a quelques problèmes, ils ont maintenu ce qui avait été validé :

- Bien gardé agrainage et clôture à 15 ans (durée charte) pour voir si autre possibilité
- Demande écolo de 2 jours de non chasse qui ont été refusés

- ASCA

L'ASCA demande de pouvoir mettre un chèque de caution de 20 € pour les inscriptions à la JFO car il y a beaucoup de désistement.

Le CA est d'accord

- Problème de pancartes permanentes soulevé par Christian BOLMONT

T. CORVASCE propose de faire un article dans le Chasseur Haut-Marnais en précisant que c'est verbalisable dans le cadre du Schéma départemental de gestion cynégétique

Il propose également de voir avec l'ONCFS.

- Châteauvillain - Salon 2019 –

Le thème proposé sera sur les « cervidés »

C. CHANDOSNE demande des réponses de présence des administrateurs

- T. MOCQUET souligne le problème de désherbage des clôtures et donc le problème d'entretien

- Communication sur permis – envoi FDC 52 plus tardives que les autres
- M. CHAVEY : voir pour ouvrir territoire avec action pour les chasseurs des zones blanches PPA.
  - Proposition à renvoyer aux 3 FDC qui répercuteront vers les sociétés concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Président,







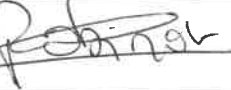



Les Membres,

Le Secrétaire,



**Conseil d'administration**  
**Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne**  
Du 11.06.19

Liste de présence

NOM/PRENOM	SIGNATURE	POUVOIR
CORVASCE Thomas		
BOLMONT Christian		
CHAVEY Marc		
CHRETIEN Thierry	excusé	
De TRICORNOT Ghislain	excusé	
GUINDOT Nelly		
LAVENARDE Hervé		
LHUILIER Patrick		
MENETRIER Pascal		
MOCQUET Thierry		
PIGUET Ange		
ROBINOT Corinne		
ROYER Denis		
SCHMIT Yves		

